

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	27
Représentés	13
Absents	3
Votes	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 26 juin 2024

Le mercredi 26 juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 18 juin 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, SASU Hancès, BANCE Stéphane, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, GARROUT Karim, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté.e.s :

MARQUES Henriette donne mandat à OSTERMEYER Sushma
LANTERNIER Lucie donne mandat à FRANCISOT Amandine
ALIROL Béatrice donne mandat à COELHO Vasco
CHIRANE El Arbi donne mandat à ID ELOUALI Ali
COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric
DIMNET Jocelyne donne mandat à LORES Monique
POUDY Franklin donne mandat à DESROCHES Damien
OMRANE Alain donne mandat à HACHE Bénédicte
FADLI Hafida donne mandat à FONTAINE Sabrina
BEZACE Mathilde donne mandat à CHALBI Yacin
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMMIS Hassan
BALIAS Thierry donne mandat à FOURNIAUD Martine

Étaient absent.e.s :

LEMOINE Nathalie
FONDENEIGE Matthias
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

DESROCHES Damien

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

.....
de la publication le
.....

O B J E T

Approbation du concessionnaire et du contrat de concession pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain sur le territoire de la ville de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240703-DEL-24-078-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Approbation du concessionnaire et du contrat de concession pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain sur le territoire de la ville de Choisy-le-Roi

Par délibération du 10 mai 2023, le conseil municipal a approuvé le principe de concession de service portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur la commune de Choisy-le-Roi.

A l'issue de la procédure en cours, le choix de l'autorité concédante se porte sur la société DECAUX qui a présenté une offre qui répond aux attentes de la commune.

Les raisons détaillées de ce choix sont exposées dans le rapport du Maire sur le choix du concessionnaire.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du concessionnaire et d'approuver le contrat de concession.

LE CONSEIL,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les procès-verbaux de la commission de concession du 15 décembre 2023 et du 19 février 2024 ;

Vu le rapport de présentation ci-après (en annexe) exposant le déroulement de la procédure, les motifs du choix du candidat retenu par l'exécutif et l'économie générale du contrat de concession.

Vu l'avis de la commission Finances-Commerce-Marchés-Développement économique-emploi-Insertion du 14 juin 2024,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, au terme de la procédure de consultation et au vu du rapport présenté par Monsieur le Maire, de se prononcer sur le choix du concessionnaire et d'approuver le contrat de concession (en annexe).

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} - Le conseil municipal approuve le choix de retenir comme concessionnaire la société DECAUX pour la concession de service portant sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains sur le territoire de la ville de Choisy-le-Roi.

Article 2 - Le conseil municipal approuve le contrat de concession de service pour une durée de 18 ans.

Article 3 - Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 26 juin 2024

Pour extrait conforme,


Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240703-DEL-24-078-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024